



FDSEA du Lot
267 avenue Pierre Sémard
46000 Cahors
Tel: 05 65 23 22 60

**BULLETIN D'INSCRIPTION
A LA COLLECTE DE PNEUS 2025**

Date limite des inscriptions le **23 février 2025** –
COLLECTE SITE « SYDED LOT »

Nous reviendrons vers vous avec la date et l'heure de passage une fois les inscriptions terminées (opération organisée sur le mois de septembre)

Merci de renvoyer le bulletin d'inscription à fdsea46@wanadoo.fr

Coordonnées

Société (GAEC, EARL...) : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Tél fixe : _____ Tél portable : _____

Mail : _____ @ _____

Quantité de pneus

- Pneus type véhicule léger en nombre et tonne : _____
- Pneus type poids lourd en nombre et tonne : _____
- Pneus type agraires – tracteur en nombre et tonne : _____

Tableau de référence :

	Pneus VL	Pneus PL	Pneus agraires
Poids unitaire moyen	8 kg	30 kg	80 kg
Nombre de pneus par tonne	125 pneus/t	30 pneus/t	15 pneus/t

- Poids pour un chargement de pneus de voiture en vrac en benne agricole

	Pneus VL (correction CDA54)
Benne 10t	3-4t
Benne 12t	5t
Benne 14t	6t
Benne 16t	7t
Benne 20t	7-9t

Densité de pneus VL chargé en vrac : 120-130 kg/m³ / 8.3m³/t

Signature :



FDSEA du Lot
267 avenue Pierre Sémard
46000 Cahors
Tel: 05 65 23 22 60

Lieux de ramasses :

site **SYDED CATUS**

Adresse : 504 route des Matalines
46150 Catus

site **SYDED SAINT JEAN LAGINESTE**

Adresse : Bartes de Busqueilles,
46400 Saint-Jean-Lagineste

Charte de qualité

État des pneus acceptés : les pneus propres intérieur et extérieur, pneus vert (enlever la ficelle et mousse si superficielle), pneus sans dépôt et sans présence de terre.



Signature :



État des pneus refusés : présence de terre et de cailloux à l'intérieur et à l'extérieur.



Attention, une participation de 10 € par tonne sera demandée à tous les non-adhérents FDSEA/JA46. Nous vous enverrons une charte d'engagement une fois votre inscription validée. Le non-respect de la charte pourra engendrer un coût à votre charge.

Consentement pour la transmission des données à l'éco-organisme

L'OPSA locale a informé les détenteurs comme suit :

En votre qualité de détenteur, et pour bénéficier de la collecte de vos déchets de pneumatiques issus d'opérations d'ensilage, vous êtes dans l'obligation de communiquer à l'Eco-organisme les informations suivantes : Nom de l'exploitation, nom et prénom de l'exploitant agricole, adresse, code postal, ville, quantité estimée de déchets de pneumatiques issus d'opérations d'ensilage concernés par la collecte.

En effet, l'Eco-organisme est soumis à une obligation réglementaire de garantir une traçabilité optimale des flux des déchets de leur collecte à leur valorisation, dont les déchets de pneumatiques issus d'opérations d'ensilage.

Pour répondre à cette obligation, l'Eco-organisme sollicite l'OPSA locale afin que cette dernière lui communique lesdites informations, vous permettant ainsi de bénéficier de la collecte de vos déchets de pneumatiques issus d'opérations d'ensilage.

Vous êtes informés qu'à défaut de communication desdites informations à l'Eco-organisme, ce dernier sera dans l'incapacité de collecter vos déchets de pneumatiques issus d'opérations d'ensilage, sans que sa responsabilité ne soit engagée.

- J'autorise la FDSEA DU LOT à communiquer les informations susvisées à l'Eco-organisme ALIAPUR

- Je n'autorise pas la FDSEA DU LOT à communiquer les informations susvisées à l'Eco-organisme ALIAPUR

Signature :